



Bulletin Municipal
COMMUNE DE PEIPIN
Alpes-de-Haute-Provence

PEIP'INFOS - N°57 - AUTOMNE / HIVER 2022





Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,
2^e Vice-président
de la Communauté
de communes Jabron
Lure Vançon Durance.

Avant d'aborder les sujets d'actualité de ce dernier trimestre, je souhaite revenir sur ce qu'il s'est passé cet été avec les installations successives des Gens du Voyage à Peipin, quartier Champarlau. Pour ne rien vous cacher, j'avais, dès la rentrée, donné un entretien à la presse afin de vous parler de cette situation, mais l'entretien n'est pas (encore) paru...

— Cet été, nous avons donc une fois de plus subi l'installation illégale de diverses communautés de Gens du Voyage. Fait inédit depuis que nous sommes en responsabilité, c'est-à-dire depuis 2014, ce ne sont pas moins de six installations successives qui ont eu lieu en deux mois sur ces terrains agricoles (sans compter toutes celles qui ont eu lieu dans le reste du département, à Volonne, Oraison et Sisteron notamment). Un état de fait insupportable que nous ne voulons plus voir se reproduire.

À ce stade, j'aimerais rappeler à tout-un-chacun que :

1. nous n'invitons jamais les Gens du Voyage à venir, ni à Peipin, ni ailleurs,
2. la commune n'a absolument pas le pouvoir ni les moyens de les déloger,
3. la compétence « Gens du voyage » est intercommunale,
4. la loi, par défaut, avalise ces installations sauvages.

Les textes (dont vous retrouvez une synthèse à la fin de cet édito pour votre pleine information) qui ont été votés depuis 1990 ont progressivement abrogé toutes les dispositions qui permettaient de contrôler a minima ces « transhumances ». Ils ont également établi que ce sont les départements qui doivent créer des schémas pour l'accueil de ces communautés. En d'autres termes, c'est aux entités départementales de créer ce qu'on appelle des aires de grand passage, en mesure d'accueillir entre 200 et 400 caravanes, sur des terrains de deux à quatre hectares. Et il ne s'agit pas simplement de terrains nus, mais bien de terrains aménagés (avec eau, assainissement, électricité, etc.).

Or, depuis l'instauration de ces dispositions, soit depuis plus de vingt dans notre département, nous ne sommes pas arrivés à créer ces aires de grand passage, essentiellement pour des raisons politiques (les élus hésitant à les accepter sur leurs communes), mais également pour des raisons pratiques (il est assez difficile de trouver des terrains adaptés qui répondent à la fois aux règles législatives et aux « exigences » des Gens du Voyage). C'est pourquoi, tant que les aires ne sont pas créées, les Gens du Voyage peuvent s'installer où ils trouvent de la place, y compris sur des terrains privés ou communaux, même en toute

illégalité. Et tant que les aires officielles n'ont pas vu le jour, les autorités préfectorales elles-mêmes n'ont pas la possibilité juridique de les expulser.

Voilà, en somme, à quoi nous sommes confrontés. Toutefois, les élus et les responsables du département n'ont pas baissé les bras ; nous travaillons tous à mettre notre territoire en conformité avec la loi. Créée par l'Association des Maires de France du 04 et présidée par Sandrine Cosserat, le maire de Volonne, la commission *ad hoc* a fait un certain nombre d'avancées. Un terrain sur le territoire de l'agglomération de Manosque (DLVA) aurait été identifié et des discussions sont en cours pour un deuxième terrain sur le territoire de l'agglomération de Digne (PAA). Mais avec la meilleure volonté du monde, il est peu probable que les choses soient concrétisées — les terrains achetés et aménagés — avant l'été 2023.

De notre côté, à Peipin, nous avons défini ces derniers mois une stratégie avec les principaux intéressés (propriétaires des terrains concernés et adjacents, exploitant agricole, artisans de la zone et élus) visant à empêcher de nouvelles installations dans ce quartier. À l'issue de trois réunions, des décisions ont été validées : changement de nature de culture sur les terrains en question et aménagement d'obstacles divers (empierrement, merlon de 2,5 mètres de haut, location de polybennes chargées et placées à des endroits-clés un peu partout dans le village). Côté terrain de foot, un renforcement de l'empierrement actuel (effectué l'an dernier) est également en projet.

Nous n'avons évidemment pas l'absolue certitude que tout ceci soit efficace à 100%, car les Gens du voyage sont assez bien équipés pour forcer les éventuels obstacles. Mais nous ferons en sorte que cela soit le plus dissuasif possible.

— Un autre point dont je tiens à vous parler, plus directement en rapport avec l'actualité nationale, est celui des économies d'énergie ou, plus précisément, l'augmentation des dépenses qui y sont liées concernant l'éclairage public, les décorations de Noël et le chauffage des bâtiments communaux.

Vous n'avez pas manqué de remarquer que de très nombreuses communes, face à l'explosion des coûts de l'énergie et de l'électricité, ont brusquement découvert les vertus de l'extinction de l'éclairage nocturne. Peipin a été sur ce sujet (comme souvent sur bien d'autres) avant-gardiste, puisque dès 2016, nous avons délibéré afin de pouvoir couper l'éclairage public à partir d'une certaine heure : minuit en hiver, dès le mois de septembre, avec une reprise de l'éclairage public à 5h30 ; et une heure en été, à partir du mois de mai, sans reprise car le jour se lève tôt. Quelques exceptions ont été prévues : le village reste éclairé toute la nuit de Noël et celle du jour de l'An, ainsi que durant les trois jours de la fête votive.

Ces mesures ont permis, depuis qu'elles ont été adoptées, de faire économiser entre 12 et 15 000 euros par an à la commune, sans compter les bienfaits écologiques pour notre faune sauvage et notre flore (reconnus par toutes les études effectuées à ce sujet),

et tout simplement aussi parce que toute énergie non consommée est par définition bonne pour l'environnement et la planète.

Concernant les décorations de Noël, nous avons cette année décidé d'en réduire la période au maximum : elles ont été branchées le 19 décembre et seront débranchées juste après les vœux. Par ailleurs, nos guirlandes lumineuses sont branchées sur l'éclairage public et s'éteignent donc avec lui, sauf aux Bons-Enfants et au rond-point, car l'éclairage sur la RD4085 ne peut pas être éteint.

Quant au chauffage des bâtiments communaux, toutes les chaudières ont été réglées à 19 °C.

— Sachez aussi que le Conseil municipal a pris, lors de sa séance du 30 août 2022, la décision de compenser intégralement l'augmentation des tarifs de la cantine. Je vous renvoie à la délibération (sur le site de la commune), mais voici ce qu'il s'est passé en résumé : nous étions arrivés au terme de notre contrat avec le fournisseur de la commune et nous avons logiquement relancé un appel d'offre. L'entreprise retenue par les élus était la mieux disante en terme de qualité des repas, mais les tarifs annoncés étaient supérieurs à ceux dont nous bénéficions jusqu'alors. Après avoir tenté de négocier, en vain à cause de l'inflation, les élus ont choisi de compenser intégralement cette hausse, soit 0,24 euros par repas, afin de ne pas pénaliser les familles qui, depuis, doivent faire face à bien d'autres augmentations. Cela se traduit par une dépense supplémentaire de plus de 2 300 euros (environ) par an.

— Ce qui me conduit à vous dire un mot de nos finances. Cela fait quelques années maintenant que

nous recevons les encouragements de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) qui souligne le redressement de la commune et son désendettement progressif. Je rappelle à tous ceux qui professent qu'une « commune doit être endettée » que les emprunts se traduisent invariablement par des hausses d'impôts (ex. Paris : 10 milliards d'€ de dettes, + 52% d'augmentation de taxe foncière) et que, comme n'importe quel ménage, une commune surendettée engloutit toute sa trésorerie dans les remboursements bancaires. Et dans ce cas, elle n'a plus les moyens d'investir. C'est exactement ce qui nous est arrivé en 2014, et qui nous a fait frôler la mise sous tutelle. Maintenant que nous avons nettement amélioré les choses, nous pouvons effectuer des investissements, sans faire de nouveaux emprunts qui nous remettraient dans la pénible situation de 2014. Tout ce que nous faisons actuellement (et tous les projets dont je vous ai déjà parlé et vous reparlerai encore bientôt), nous le faisons sans emprunt, en allant chercher toutes les subventions possibles. C'est pour ma part, et celle de la majorité municipale, ce que nous considérons être une gestion saine et pérenne, aux antipodes de la désastreuse cavalerie d'avant 2014.

Je termine en vous conviant tous aux vœux que nous ré-organisons enfin cette année (après deux ans d'interruption forcée) **le 10 janvier 2023, à 19h**, dans la salle polyvalente. J'en profite également pour rappeler à tous les as des fourneaux qu'ils peuvent d'ores et déjà peaufiner leurs recettes pour la 7^e édition de notre désormais traditionnel concours de tartes.

Les élus du Conseil et moi-même vous souhaitons un très joyeux Noël et, par avance, une excellente année 2023.

SYNTHÈSE CHRONOLOGIQUE DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

1990 : présidence Mitterrand, gouvernement Rocard

— 31 mai 1990, la loi Louis Besson oblige les villes de plus de 5 000 habitants à prévoir « des conditions de passage et de séjour des GdV par la réservation de terrains aménagés à cet effet ».

2000 : présidence Chirac, gouvernement Jospin

— 5 juillet 2000 : seconde loi Besson qui prévoit qu'un « schéma départemental détermine les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil, ainsi que les communes où celles-ci doivent être réalisées ».

2012 : présidence Hollande, gouvernement Ayrault I

— 5 octobre 2012 : le Conseil constitutionnel invalide l'obligation de faire viser tous les 3 mois le livret de circulation des GdV et ne retient que l'obligation de détention du livret ; le Conseil annule également l'obligation de justifier de 3 ans de rattachement dans la même commune.

2013 : présidence Hollande, gouvernement Ayrault II

— 12 juillet 2013 : le rapport de mission du préfet Hubert Derache sur le statut administratif des GdV propose de modifier à nouveau la loi de 1969 en supprimant le livret de circulation, document à viser au moins une fois par an, pour ne conserver que le livret spécial de circulation A.

2015 : présidence Hollande, gouvernement Valls

— 7 août 2015 : la loi NOTRe rend les EPCI (Communautés de communes et d'agglomération) compétents en matière d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil (et de grand passage) au 1er janvier 2017.

2017 : présidence Hollande, gouvernement Cazeneuve

— 27 janvier 2017 : la loi Égalité et citoyenneté abroge la loi du 3 janvier 1969 et supprime le statut spécifique des GdV ainsi que le livret de circulation.

Retrouvez la chronologie complète de la politique d'accueil des Gens du voyage depuis la loi Besson :

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/281873-chronologie-politique-daccueil-des-gens-du-voyage-depuis-la-loi-besson>

Peipin vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023

Frédéric Dauphin, Maire de Peipin
 et les membres du Conseil municipal,
 vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année
 et **vous convient à la cérémonie des vœux le**
MARDI 10 JANVIER 2023
 à partir de 19 h
 à salle polyvalente de Peipin.



7^e Édition du concours de tartes le 10 janvier 2023

Mardi 10 janvier 2023, épatez notre jury et les Peipinois présents aux vœux du maire à l'occasion de notre traditionnel concours de tartes sucrées ou salées. **De nombreux lots sont à gagner !**



Après deux années de privation pour nos papilles, nous sommes impatients de retrouver la qualité tant visuelle que gustative des chefs-d'œuvre qui nous seront proposés.

Comme en 2020, afin de permettre à davantage de talents de s'exprimer, nous accepterons les cakes sucrés ou salés et les gâteaux. Nous n'avons qu'une exigence : les gâteaux doivent être faciles à portionner pour ne pas perdre de leur panache lorsque nous les présenterons au jury puis aux Peipinois. À vos fourneaux.

Pour les inscriptions, appelez Dorothée au 06 27 35 16 07 ou la mairie au 04 92 62 44 17.

État Civil au 14 décembre 2022



- 15 avis de naissances
- 11 reconnaissances anticipées d'enfant
- 8 actes de mariage
- 4 enregistrements de PACS
- 21 actes de décès
- 13 transcriptions de décès



Résultats du 2^e concours de fleurissement

« Fenêtres et Balcons » ou « Cours et Jardins »

Ce 2^e concours de fleurissement a encouragé les Peipinois à embellir notre village. Des bons d'achat ou cadeaux de nos partenaires (Mondial Tissu, Top Animal, Gaspicasse, RC Carrelages, Cols Verts, Le X'Vin, Darty, MyBioShop, Décathlon, Cache Cache, La Foir'Fouille, Bricomarché, Nature et Couleurs, Roady, Jypp Services, Vision Plus, Splend'Or, OïA Beauté, Intermarché) ont été offerts aux participants qui ont fleuri leur lieu de vie et qui s'étaient inscrits au concours dans l'une des catégories (Cours et Jardins, Fenêtres et Balcons).

Sont récompensés dans leurs catégories respectives :

Cours et Jardins

- 1^{er} : M. Patrick VIBIEN
- 2^e : M. Jean-Claude COLIN
- 3^e : M^{me} Christine JEANDON

Fenêtres et Balcons

- 1^{re} : M^{me} Monique PUT
- 2^e : M^{me} Margot SPAZIANI
- 3^e : M^{me} Ginette KLOPFER

Des lots de consolation ont été offerts aux participants non cités

En 2023, se tiendra la 3^e édition du concours de fleurissement de Peipin, pensez à vous inscrire au début du printemps pour un passage du jury fin juin (un bulletin d'inscription paraîtra dans le PEIP'INFOS).



Marc Chappuis nommé Préfet des Alpes-de-Haute-Provence



Violaine Demaret, Préfète du département des Alpes-de-Haute-Provence, a été nommée le 20 juillet dernier Préfète du Vaucluse. Son successeur (par décret du Président de la République) se nomme Marc Chappuis, 52 ans, marié, père de trois enfants. Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, d'études supérieures spécialisées d'aménagement et d'urbanisme et de l'Institut national d'études territoriales.

Marc Chappuis était le directeur adjoint du cabinet du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Monsieur le Préfet (au centre sur la photo) a pris ses fonctions le 23 août dernier à Digne-les-Bains. Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, il a rendu hommage aux victimes militaires et civiles décédées ou blessées lors des conflits dans lesquels la France a été partie prenante, conformément à la tradition républicaine.

État Civil : demande de changement de nom de famille



Vous souhaitez changer de nom pour prendre l'un des noms mentionnés à l'article 311-21 du code civil :

- nom du père ;
- nom de la mère ;
- leurs deux noms.

La loi n° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Elle comprend quatre séries de dispositions :

- L'article 1^{er} simplifie et harmonise les règles du nom d'usage. Pour les enfants mineurs, il facilite le recours au nom d'usage par adjonction du nom du parent qui n'a pas été transmis.
- L'article 2 permet à toute personne majeure, une fois dans sa vie, de changer de nom par déclaration devant l'officier de l'état civil pour porter l'un des noms suivants : le nom du père, le nom de la mère ou un nom composé de l'adjonction de leurs deux noms dans l'ordre choisi et dans la limite d'un nom par parent.
- L'article 3 permet au juge de statuer sur le nom de l'enfant lorsqu'il prononce le retrait total de l'autorité parentale.
- L'article 4 supprime la représentation par le tuteur pour le changement de prénom d'une personne sous tutelle.

La demande de changement de nom se réalise devant l'officier de l'état civil à l'aide du formulaire CERFA n°16229*01 disponible en mairie ou sur le site <https://www.service-public.fr/>.

Cette demande peut-être faite soit auprès de la mairie de votre domicile soit à celle de votre lieu de naissance.

Commémoration de l'armistice de 1918

Le 104^e anniversaire de l'armistice de 1918 a été commémoré le vendredi 11 novembre 2022 devant le monument aux morts en présence de Monsieur le maire, ses adjoints et de Peipinois. À l'issue de cette cérémonie, les participants ont partagé le verre de l'amitié dans la salle du Conseil municipal de l'ancienne Mairie.



Rappel : Campagne pour la stérilisation des chats errants



La commune poursuit la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants, toujours en partenariat avec l'association 30 millions d'amis. Les précédentes campagnes ont réduit significativement la prolifération des félins et leurs nuisances sur notre commune.

Cette campagne de stérilisation concerne uniquement la population de chats errants et ne se substitue en aucun cas aux obligations de chaque propriétaire pour leurs propres animaux domestiques.

La commune dispose de deux cages de capture qu'elle met à votre disposition pour procéder à la capture afin d'emmener le chat chez le vétérinaire (la totalité des frais vétérinaires est prise en charge par la mairie et l'association 30 millions d'amis) puis récupérer le chat et le relâcher sur le lieu de la capture.

Contactez la mairie pour signaler la présence de chats errants et faire connaître les personnes susceptibles de procéder à leur capture (04 92 62 44 17 - mairie@peipin.fr).

Fin de l'application My City Pocket

Le 17 juin dernier, ÉlanCité développant l'application MyCityPocket nous informait de la cessation de la commercialisation et de la maintenance de son application à compter du 1^{er} janvier 2023 au vu des investissements nécessaires au maintien d'un service de qualité. Depuis, son remplacement est à l'étude, notamment par l'application IntraMuros.

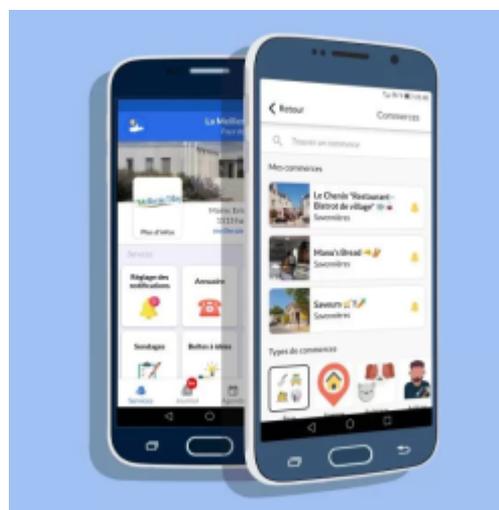
IntraMuros fournit les mêmes fonctionnalités que My City Pocket (informer et alerter la population) mais permet également :

- de vous faire participer à la vie locale (signaler un problème, répondre à un sondage, etc.) ;
- d'accéder aux informations liées aux événements de notre bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques ;
- de devenir contributeur en participant à l'ajout d'information au travers de services personnalisés (associations, commerces, école, médiathèque, agence postale, etc.).

IntraMuros a la particularité d'être hybride : à la fois communale et intercommunale. Elle permet à ces différents acteurs d'ajouter leurs informations et de proposer leurs services sur le même outil.

IntraMuros est partenaire de l'association des maires de France (AMF). Ainsi, une réflexion est en cours au niveau du département pour qu'un maximum de communes utilisent cette même application afin de permettre aux petites comme aux grandes communes de jouir des informations de ses voisines sans devoir utiliser une application différente par commune.

Aujourd'hui, l'application mobile IntraMuros est déjà déployée dans la CC du Sisteronais Buëch auprès de 21 communes. L'application est également utilisée par 6 autres communes : Aiglun, Beauvezer, Thorame-Basse, Allons, La Garde, Val-de-Chalvagne. 13% des communes du département sont donc déjà équipées et la CC Jabron Lure Vançon Durance, notre communauté de commune réfléchit à son déploiement sur notre territoire.



Activation du dispositif gouvernemental « Grand Froid » 22-23

Le plan « Grand Froid » est le dispositif départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion pour la période hivernale 2022-2023. Il est activé depuis le 1^{er} novembre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023. Il vise à prévenir et anticiper les vagues de froid, protéger les populations les plus vulnérables et informer sur les conduites sanitaires et comportementales à adopter.

Le dispositif mobilise les services de l'État (préfecture, ARS, DDETSPP), les collectivités locales (mairies, CCAS) ainsi que les associations de sécurité civile (Samu Social, protection civile, 115, Croix Rouge, etc.).

Il prend appui sur les bulletins météorologiques quotidiens de Météo-France. Le dispositif « Grand Froid » est déclenché dès que le département est placé en vigilance « jaune », « orange » ou « rouge » par Météo-France, avec un suivi des données à caractère sanitaire et social et une mise en œuvre de mesures adaptées à la situation par les acteurs concernés.

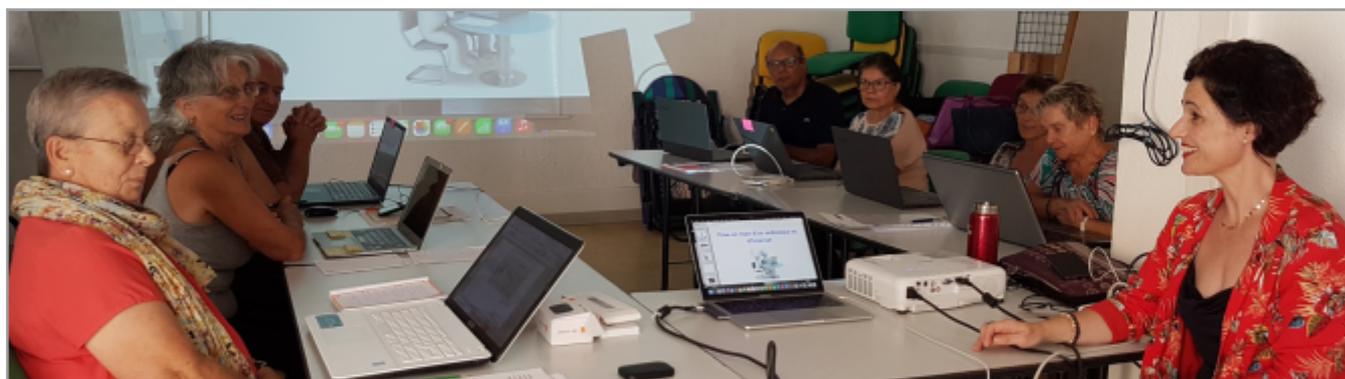
Le 115, pivot du dispositif hivernal

Dispositif téléphonique national gratuit et joignable 24 h/24 h, le 115 est le numéro d'appel d'urgence gratuit pour toute personne à la rue en recherche d'un hébergement. Si vous rencontrez des personnes en difficulté, composez le 115. Il permet également d'informer, d'orienter et de coordonner la veille sociale départementale.

Des ateliers numériques très suivis à la salle du Riou

Les ateliers numériques organisés par le CCAS et l'ASEPT PACA ont affiché complet. De septembre à fin octobre 2022, un groupe de seniors s'est réuni avec assiduité tous les vendredis après-midi dans la salle du Riou. Lors de la dernière séance, un goûter leur a été offert par la municipalité pour les remercier de leur participation.

Devant le succès de cet atelier, le CCAS étudie la possibilité de le renouveler au cours de l'année 2023



Un atelier « Seniors au volant » vous intéressait-il ?

L'an dernier, un atelier « Seniors au volant » a été organisé et a dû être annulé en raison du manque de participant. Cette année, nous mettons en place une pré-inscription qui donnera lieu à une session en 2023 en fonction du nombre de demandes.

L'atelier « seniors au volant » permet de répondre aux questions que vous pouvez vous poser :

- Quelles sont les nouveautés du Code de la route ?
- Quelle est la signification de certains panneaux ?
- Comment aborder un giratoire ?
- Quels sont les impacts de l'alcool ou des médicaments sur la conduite ?

PRÉ-INSCRIVEZ-VOUS

auprès du CCAS :

Téléphone : 04 92 62 44 17

Courriel : mairie@peipin.fr

*L'entrée est libre et gratuite à partir de 55 ans
(9 places disponibles)*

Venez « réviser » votre conduite pour prolonger votre mobilité au volant. Son programme vous permettra de passer concrètement en revue les nouvelles réglementations routières et d'identifier les pièges pouvant mettre en jeu votre sécurité lors de vos déplacements.

Échanges, conseils et quiz vous permettront d'étudier de façon ludique les situations pouvant provoquer des réactions de stress et donc des comportements dangereux.

Cet atelier est financé et organisé par l'Asept PACA qui réunit et représente vos Caisses de retraite, ses partenaires et les Départements de la région PACA. Elle organise régulièrement des ateliers de prévention pour les retraités.

Registre des personnes fragiles isolées

Les personnes fragiles et isolées, personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif. Ces informations permettront, si besoin, une veille et apporter rapidement conseils et assistance (décret n°2004-926 du 1^{er} septembre 2004). Ce registre confidentiel ne pourra être consulté que par un nombre restreint de professionnels soumis au secret professionnel.

Peuvent figurer sur ce registre :

- les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes handicapées.

Comment s'inscrire :

- par téléphone à la mairie de Peipin : 04 92 62 44 17 ;
- en renvoyant ou en déposant le bulletin d'inscription ci-dessous dûment complété à la mairie de Peipin.

Bulletin d'inscription ou confirmation d'inscription au registre des personnes vulnérables du CCAS de la ville de Peipin

Coordonnées de la personne inscrite au registre

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Situation familiale : en couple personne seule

Coordonnées de la personne à prévenir 1

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 : N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :

Coordonnées de la personne à prévenir 2

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 : N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :

Fait à,

Signature,

Le / / 2023



Les travaux du cheminement doux ont commencé

Le cheminement doux de Peipin est destiné à relier le village historique à la zone commerciale de Champarlau. Le marché pour la conception et la réalisation a été attribué à l'entreprise Benzo TB (décaissement, terrassement, revêtement, etc.) tandis que l'aménagement urbain (tables, bancs, poubelles, arbres, etc.) est réalisé par l'entreprise Durance Paysage. L'éclairage public (candélabres solaires) est quant à lui financé par le Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence.

Le cheminement est constitué de deux parties, la première dite de la pinède, reliera le monument aux morts à l'aire de covoiturage et sera réservée aux piétons. La seconde partie dite de Champarlau, reliera l'aire de covoiturage à la zone commerciale de Champarlau et sera accessible dans la continuité aux piétons et aux vélos.

Le montant global des travaux pour la réalisation du cheminement est de 89 660 € ht, dont 41 200 € de subvention DETR (État) et 11 280 € de subvention FODAC (Département) pour un autofinancement de 55 112 €.



Cimetière : travaux et projet 2023

Travaux de création d'une nouvelle allée de caveaux

Fin septembre 2022, la mairie de Peipin a programmé des travaux au cimetière avec la société de Pompes Funèbres HUGUENET de Forcalquier pour un montant de 6 273 € ht. Ils consistent à créer une nouvelle allée de caveaux comprenant la création d'un escalier dans la continuité des escaliers existants ainsi que la pose de 4 caveaux pré fabriqués.

Ces travaux permettront de définir la 4^e allée de caveaux afin que chaque concessionnaire puisse acquérir à leur demande une parcelle de terrain pour réaliser la construction de leur caveau familial. (cf : délibération du Conseil municipal n°9/151214 datant du 14 décembre 2015 portant sur le règlement intérieur du cimetière).



Projet d'espace cinéraire

Toujours dans le nouveau cimetière, des travaux d'aménagement d'un espace cinéraire sont prévus en 2023 :

- un espace aménagé pour la dispersion des cendres (plus communément appelé « jardin du souvenir ») avec des bancs et une stèle pour inscrire les noms des défunts ;
- une vingtaine de cases columbariums.

L'équipe enseignante de l'école



De gauche à droite : *Mireille Montagné (CE2-CM1, Directrice)*, *Stéphanie Doumain (CP-CE1)*, *Marie-Pierre Commerçon (GS-CP)*, *Benjamin Megy (CM1-CM2)*, *Hélène Golé (AESH)*, *Sandra Bottagisi (Décharge de direction le vendredi CE2-CE1)*, *Manon Hanrot (PS-MS)*.

Absent de la photo : *Alexandre Voginot (remplaçant rattaché à l'école)*

L'équipe enseignante accueille et dispense les cours pour 99 élèves en cette rentrée 2022-2023.

L'équipe d'animation et de restauration scolaire



De gauche à droite : *Alix Perrin (Animatrice)*, *Sabrina Hnini (Animatrice)*, *Barbara Granotier (Directrice)*, *Florence Lefebvre (Animatrice)*, *Amandine Béarnais (Adjointe pédagogique)*, *Laure Lechiffard (Animatrice)*, *Karine Bartolucci (Animatrice)*, *Sixtine Roman (Agent restauration)*.

Cette année, il y a eu un changement de prestataire pour le restaurant scolaire : les repas sont désormais préparés et distribués par le traiteur de Peyruis « Chez Marc ».

L'Espace Ligue Escale Bien-Être de Peipin, les jeudis après-midi



L'Espace Ligue à Peipin : Quésako ?

L'Espace Ligue/Escale Bien-Être de Peipin, sous l'égide de la Ligue contre le Cancer est avant tout un espace-temps singulier, investi depuis des années par une équipe de bénévoles et de professionnels en faveur des personnes touchées par un cancer.

L'Espace Ligue Peipin c'est tous les jeudis (hors fêtes de fin d'année et juillet, août), de 14h à 17h, avec un accueil à 13h30 autour d'une boisson partagée, suivie d'une ou plusieurs activités pré-programmées.

L'Espace Ligue Peipin est un dispositif de proximité, hors cadre médical, qui propose aux participants des soins de support. Autrement dit, des activités diverses pour supporter au mieux, physiquement et moralement, la maladie et les effets secondaires des traitements anticancéreux.

Régulièrement au programme :

- des séances collectives de photolangage animées par 2 psychologues ;
- des ateliers d'écriture ;
- des animations détente et relaxation : sophrologie, réflexologie ;
- des ateliers créatifs et récréatifs ;
- des soins esthétiques réalisés par des mains de professionnelles.

Toutes ces prestations sont offertes par le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer 04, grâce à la générosité du public. Et au passage, vifs remerciements à tous les acteurs, participants et organisateurs d'Octobre Rose sur le territoire pour le mois de promotion au dépistage du cancer du sein.

Après une pause estivale, la reprise à l'Espace Ligue Peipin a eu lieu le 08 septembre 2022.

Personnes en cours de traitement (chimio, immuno, hormono ou radiothérapie), homme, femme, quel que soit votre âge et quelle que soit l'étape de la maladie (annonce du diagnostic, traitement, rémission, récurrence, guérison), n'hésitez pas ! Passez un appel téléphonique pour un premier échange et poussez la porte.

Contact : 06 84 39 10 91, M^{me} Alida Samuel, en charge de la coordination Espace Ligue Peipin

Comité de la Ligue contre le Cancer 04 : 04 92 32 50 36 (uniquement le matin)

L'Espace Ligue à Peipin, c'est facile à trouver, en dessous des locaux de l'Agence postale

Place de la Mairie, salle du Riou 04200 Peipin

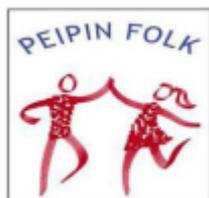
Témoignage d'une participante : « L'annonce du cancer entraîne un bouleversement de vie. Dans mon cas, la suspension de mon contrat de travail et les effets secondaires des traitements, sur fond de confinement et de vigilance COVID, ont sensiblement altéré mes relations sociales. Cependant, j'ai rejoint le groupe de l'Espace Bien-Être de Peipin et cela m'a permis de sortir de l'isolement. J'y ai trouvé réconfort, conseils, soutien, partage et bonne humeur. Tous les ateliers sont animés sous le signe de la bienveillance, de la confidentialité et du non-jugement. Les jeudis après-midi de l'EBE Peipin ont contribué à une réelle amélioration de ma qualité de vie ! Chaque semaine, j'ai hâte de retrouver ce lieu d'accueil chaleureux qui permet de mettre entre parenthèse, la maladie. Quelques heures de pleine conscience du moment présent, de sourires retrouvés et de fous rires partagés ! La première étape, juste un coup de fil à passer ! »

Bénévoles à l'honneur : Après 8 années d'investissement fort à la Ligue contre le Cancer et à l'occasion de la rentrée 2022-2023, M^{me} Josiane Foucault, cadre de santé retraitée et bénévole au Comité 04 de la Ligue contre le cancer, vient de passer le relais de la coordination de l'Espace Ligue Escale Bien-Être Peipin à M^{me} Alida Samuel, laquelle est aussi membre du CCAS de Peipin. Immenses remerciements à Josiane de la part de tout le groupe de Peipin et du Comité pour cette implication conduite sans relâche avec générosité, empathie et brio. Et tous nos vœux d'excellence à la nouvelle équipe bénévole, Alida, Josiane, Michèle, Nadine, Annie.

Rédaction : Annie H.

Bal celtique samedi 28 janvier 2023 par Peipin folk

L'association Peipin folk organise une après-midi/soirée celtique samedi 28 janvier 2023 (salle polyvalente)



De 14h30 à 18h : stage de danses bretonnes et de danses irlandaises
(entrée au chapeau au bénéfice des animateurs)

À 19h : repas partagé
(chacun amène un plat et/ou une boisson à partager avec les autres danseurs)

De 20h30 à 1h : Bal celtique avec « **Les Wealthy Garlic** » groupe de musique irlandaise de 10 musiciens basé à Forcalquier et « **Trio Alcon** » 3 soeurs venant de la Loire Atlantique jouant régulièrement dans les fest noz de Bretagne (accordéon diatonique, flûte traversière et harpe celtique).

Participation aux frais bal : 10 €.

Diabèt'Tour : 700 km pour parler du diabète

Le Diabèt'Tour 2022 est une semaine de prévention contre le diabète qui a traversé les terres des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence entre le 6 et le 12 juin dernier. Le défi consistait à pédaler les matins et proposer les après-midis dans chacun des sept villages étapes des animations et une conférence autour du diabète pour faire découvrir cette maladie et inciter les gens à se faire dépister.

Le vendredi 10 juin 2022, la 5e étape du Diabet'Tour faisait escale à Peipin, village prévention où étaient attendus les cyclistes et le public qui a pu s'informer sur le diabète grâce aux différents stands installés à cet effet (activité physique, diététique, prévention tabac, maison de santé, prévention avec Sophia de la CPAM, goûter, vélo smoothie, test glycémique, test maladie rénale) et participer à la conférence / débat sur les bienfaits de l'alimentation et de l'activité physique pour conserver son capital santé.



Les Amis de la Danse

C'est avec plaisir que notre association « Les Amis de la Danse » vous informe qu'elle a repris son activité des Danses de Salon. Un cours débutant le mardi soir de 19h à 20h, suivi d'un cours avancé de 20h15 à 21h. Des stages, des cours particuliers et des soirées de mises en pratique vous sont proposés pendant toute la saison.

Chachacha, rock, rumba, samba, paso, tango, valse vous attendent.

Alors n'hésitez pas ! Faites le premier pas, nous vous enseignerons les autres.

Philippe et Nicole (diplômés de la Fédération Française de Danse).

Pour nous contacter : phil3.imbert@free.fr et par téléphone au 06 80 42 43 69 ou au 06 47 95 09 32

Club de l'Âge d'Or : à vos agenda 2023

Le samedi 3 décembre dernier, s'est tenu le traditionnel repas de Noël du club, suivi de son thé dansant (ouvert à tous) qui a réjoui les nombreux participants dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Ce repas annonçait les fêtes de fin d'année mais les activités pour 2023 sont déjà prévues, le club vous donne rendez-vous à l'an que ven :

- le samedi 4 et le dimanche 5 février 2023 pour un grand repas anniversaire ;
- le dimanche 12 mars 2023, pour son traditionnel grand loto à 14h30 (nombreux lots alimentaires, jambon, demi-agneau, etc.).



Université du Temps Libre Durance-Provence



La rentrée de l'UTL s'est faite le lundi 4 octobre suite à la journée portes ouvertes du 17 septembre dernier qui fut une belle réussite sous un soleil radieux. De nombreuses personnes étaient présentes dont les anciens élèves qui étaient très heureux de retrouver leurs cours en présentiel et ont pu reprendre leurs adhésions, et les nouveaux venus, intéressés par le large choix des cours dispensés cette année, qui étaient ravis de pouvoir rencontrer les professeurs avant de s'inscrire.

Toujours au programme, les langues avec l'anglais, l'italien, le japonais. Également, l'histoire, l'art et l'archéologie, l'ethnologie, l'œnologie, la calligraphie et la cuisine japonaise. Mais aussi, des cours en rapport avec « le bien-être » comme le Tai chi chuan, le pilates, le stretching, la naturopathie et deux nouveaux cours : botanique et médiation artistique.

Un public demandeur apprécie tous ces cours emmenés par des passionnés, prêts à partager leur savoir-faire, au sein d'ateliers riches en découvertes et en bien-être. L'UTL donne la possibilité d'assister à un cours gratuit en fonction des professeurs, pour se donner une idée de l'ambiance du cours.



Au premier trimestre 2023, deux conférences seront proposées : « les lavoirs » et « la femme et la folie, du XIX^e à nos jours ». Ainsi qu'un atelier-débat sur les variations du climat et l'incontournable Dictée de l'Épiphanie. Deux autres conférences devraient être programmées, l'une sur les grands explorateurs et l'autre sur la communication bienveillante.

Info de dernière minute : nous recherchons un professeur d'histoire et un professeur d'italien.

Université du Temps Libre Durance-Provence (les mardis et vendredis de 9 à 11h30 et de 13h30 à 15h)
3 bis place de la mairie, 04200 Peipin - Tél : 04 92 62 60 59 - Courriel : utlduranceprovence04@gmail.com

Les Portes du Jabron se préparent pour 2023

Après deux ans de sommeil imputable au Covid, M^{me} Orttner, présidente de l'association culture et patrimoine de Peipin prépare une réunion avec les archives départementales en vue d'organiser en 2023 une lecture d'archives autour des bandits de grand chemin sur Peipin et sa région.

Un appel est lancé à toute personne souhaitant rejoindre les Portes du Jabron. M^{me} Orttner, Présidente, 04 92 62 48 78, 06 20 65 09 94, 06 15 21 32 13.



La bibliothèque de Peipin reçoit la crèche Lou Pichoun

Le bibliothécaire s'improvise conteur en lisant « Y a un loup » aux enfants de la crèche et continue ce moment de lecture avec « Jean Loup » puis « Où es-tu ? » et enfin « Arc-en-ciel fait la paix ».



Oustaou de Lure

Élection de Miss super mamie et Mister super papi à l'EHPAD



Cette année, la Fondation Partage et Vie (EHPAD L'Oustaou de Lure) a organisé l'élection de Miss super mamie et Mister super papi au sein de son établissement de Peipin.

Un événement participatif dont les gagnants ont été élus par tous les résidents.

Un défilé a ensuite eu lieu pour le plus grand bonheur des résidents et leurs familles et une écharpe a été remis aux grands gagnants de l'élection ainsi qu'un joli cadeau.

L'année prochaine, l'expérience sera renouvelée pour le plus grand plaisir des résidents et des familles qui ont particulièrement apprécié cet événement.

Tribune libre Minorité

Tout d'abord nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'années.

Au bout de deux ans, déjà une démission du sein conseil municipal ainsi qu' au CCAS, et toujours la même histoire l'opposition n'est pas convier aux pots de départs des salaires.

Notre élue Joëlle Blanchard à représenté le département pour la finale national de super mamie à Nice et donc le village de Peipin, nous la félicitons

le chemin du monument aux morts au parking covoiturage est en cours de réalisation mais pour les personnes à mobilité réduite pas d'accès et où va se trouver le fameux jardin d'enfants ?

Notre décathlon s'en va lui aussi vers d'autres cieux. Notre zone commerciale s'éteint à petit feu et d'autres enseignes vont partir aussi.

Notre petit village de grisaille vêtu est triste comme personne, ne croyez pas qu'il dort, il meurt tout simplement...

Mme Joëlle BLANCHARD M. Maxime SZUMIEL M. Farid RAHMOUN.

2023 : réorganisation du système de collecte des ordures ménagères

Le traitement des déchets ménagers est une préoccupation majeure pour la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance. En effet, la réglementation de plus en plus contraignante (- 50 % de production d'ordures ménagères à l'horizon 2025) entraîne des augmentations de tarifs inévitables.

Les autorisations administratives d'exploiter pour les deux centres alpins d'enfouissement (le Beynon pour le 05 et Valensole pour le 04) ont été divisées par deux lors de leur renouvellement, soit - 50 % pour le bassin alpin.

- Valensole : 55 000 T en 2022 puis 40 000 T en 2025 (contre 100 000 T en 2010) ;
- Le Beynon : 55 000 T à partir de 2025 (contre 100 000 T en 2010).

Ces deux centres (privés) ayant des coûts fixes de l'ordre de 95 %, les prix pratiqués vont certainement connaître une augmentation de cet ordre. À cela, il faut ajouter l'augmentation de la T.G.A.P. (Taxe générale sur les activités polluantes, elle-même soumise à la TVA) qui de 24 €/tonne en 2019 passera à 65 €/tonne ht en 2025.

Ainsi à tonnage constant, le coût estimé du traitement de nos ordures ménagères passerait **de 191 000 € en 2020 à 328 000 € en 2025 soit 71 % d'augmentation !**

À cela, il faut également ajouter les coûts de collecte eux-mêmes étroitement liés à ceux des carburants dont nous connaissons tous l'envolée.

Face à cette situation que notre communauté de communes avait anticipé et nous avons décidé de réorganiser notre système de collecte des ordures ménagères.

À compter du 1^{er} janvier 2023 (ou 1^{er} avril, si retard de livraison probable pour cause de guerre en Ukraine du camion du Sydevom qui effectuera la collecte pour notre compte), les bacs actuels seront supprimés et remplacés par des colonnes (une pour cinq bacs).

Toutes les colonnes d'ordures ménagères plus le tri sélectif seront regroupées en points d'apports volontaires complets (PAV). Ceci, afin de réduire les frais de collecte, mais aussi d'augmenter de façon significative la part du tri sélectif et par voie de conséquence, de réduire celle des ordures ménagères.

Partout où cette pratique a été mise en place, on a rapidement constaté une nette diminution du tonnage des ordures ménagères et une augmentation tout aussi forte du tri sélectif. L'exemple le plus frappant dans notre département étant celui de la C.C. Alpes Provence Verdon qui a mis en place les PAV en 2019 et qui entre 2019 et 2020 a vu ses tonnages d'ordures ménagères baisser de 23,5 % et ceux du tri sélectif augmenter de 100 % (emballages et papiers).

Pour ce qui nous concerne, malgré le passage en extension des consignes de tri en 2019, de grandes marges de manœuvre sont possibles. Pour nous en assurer, nous avons procédé à ce que l'on appelle un MODECOM véritable autopsie de nos poubelles. Cette opération a été confiée à un bureau d'étude spécialisé qui a trié le contenu d'un camion de collecte. Les résultats parlent d'eux-mêmes.

Ci-dessous, le résultat de cette étude schématisé et représentant le contenu d'un bac d'ordures ménagères moyen sur le territoire de notre communauté de commune :



environ les 2/3 de ceux-ci sont constitués par des déchets qui ne devraient pas s'y trouver.

Un autre 1/3 de ceux-ci pourrait immédiatement être valorisé. En effet, il s'agit d'emballage, de verre et de papier pour lesquels nous disposons déjà de colonnes appropriées. Rappelons qu'une tonne de produits recyclés coûte environ 30 % moins cher qu'une tonne mise à l'enfouissement (au tarif actuel).

Un autre 1/3 ne pourra plus être mis à l'enfouissement à compter du 1^{er} janvier 2024. Il s'agit de celui constitué par les bios déchets (déchets alimentaires et déchets verts). En effet, la loi TEPCV du 12 août 2015 prévoyait le développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation au 1^{er} janvier 2025. Cette date a été ramenée au 1^{er} janvier 2024 par la réglementation européenne.

Dans cette optique, conjointement avec la C.C. Pays de Forcalquier Montagne de Lure, nous avons répondu par l'intermédiaire du Sydevom à un appel à projet de la région et de l'ADEME et nous avons été retenus.

Ainsi seront financés :

- À hauteur de 50 % : les composteurs individuels (financés par la région) ;
- À hauteur de 80 % : les composteurs collectifs (ADEME/Région) ;
- À hauteur de 80 % : un poste de maître composteur pendant 3 ans (ADEME/région) ;
- À hauteur de 80 % : un broyeur à déchets verts (ADEME/ Région).

Nous sommes bien conscients que cette nouvelle organisation va modifier nos habitudes et entraînera quelques contraintes supplémentaires (des réunions publiques Com.Com/SYDEVOM/Population seront mises en place quelques mois avant le changement de mode de collecte. La première réunion publique pour la commune de Peipin s'est tenue le 16 novembre 2022 à 18h dans la salle polyvalente.

En effet, nous ne pouvons plus continuer ainsi, tant sur le plan financier que sur celui de l'environnement, à produire autant de déchets alors que les 2/3 d'entre eux pourraient être valorisés.

La communauté de communes met en place les moyens permettant de répondre aux objectifs fixés par les pouvoirs publics de réduction drastique des déchets. Mais sans votre implication totale, nous n'y arriverons pas.

Aussi, je compte sur chacun d'entre vous pour réussir ce défi.

René Avinens, Président de la C.C. Jabron Lure Vançon Durance

Les 7 futurs emplacements des Points d'Apport Volontaire de Peipin

CENTRE VILLAGE	Route des Granges
LOTISSEMENT LA PIERRE	Rue de la Pierre
LES BONS-ENFANTS	Route du Jabron
RUE DU STADE	Rue du Stade
LURE BAS	Rue des Millepertuis
LURE HAUT	Rue du Piolard
COVOITURAGE	Parking du covoiturage

Ces nouveaux PAV permettront à chacun de déposer ses ordures ménagères et son tri sélectif (y compris les cartons) dans les colonnes **et pas à côté !**





Le bureau des P'tites Bouilles a déménagé à AUBIGNOSC

Le bureau de l'accueil de loisirs intercommunal des P'tites Bouilles se trouve maintenant dans les locaux de la mairie d'Aubignosc (1^{re} porte à droite en entrant) 84, rue de la Mairie, 04200 Aubignosc.

Les inscriptions se font uniquement sur rendez-vous.

Courriel : lespetitesbouilles04@ccjlvd.fr

Téléphone : 06 48 33 74 63



Des vacances d'été sportives

La première semaine des vacances, les enfants ont été accueillis sur le site d'Aubignosc avec une équipe plus que motivée pour leur faire découvrir les joies des sports collectifs. Basket, foot, hand... le plaisir de jouer ensemble et de « s'affronter » dans un esprit de partage a permis aux enfants qui ne se connaissaient pas encore de tisser des liens et, pour ceux qui se connaissaient déjà, de les renforcer.

La deuxième semaine, les enfants ont réintégré leurs centres respectifs (Valbelle et Aubignosc). Pour cette semaine, nous sommes partis à vélo explorer les alentours et découvrir ou redécouvrir la sensation de liberté que procure ce sport. Même s'il a fait très chaud, nos jeunes sportifs étaient partants pour tout : jeux de raquettes et jeux de pédales. Les rires et encore le partage ont fortement marqué cette semaine.



La troisième semaine a prouvé aux plus jeunes comme aux plus grands que le sport peut aussi être artistique. Ils ont découvert le cirque et le Hip Hop grâce à deux intervenants de talent qui les ont aidés à monter un petit spectacle qui fut fort applaudi. Chacun a pu ainsi exprimer sa créativité à travers des pratiques qui, sans en avoir l'air, sont très sportives.

L'été fut chaud, mais nos batailles d'eau quotidienne et la bonne humeur de tous en a fait des vacances mémorables. Les enfants n'ont pas boudé le plaisir de se retrouver et d'accueillir les parents après ces deux ans de restrictions.



Des vacances de Toussaint archi-fantastiques

Cette semaine de vacances les enfants ont été accueillis sur les sites d'Aubignosc et de Valbelle avec des programmes aussi riches que fantastiques : découvertes, expérimentations, créations, sports et bien sûr maquillages et déguisements, saison oblige.

Les enfants ont pu découvrir les différentes architectures, comment ces dernières ont évolué à travers les siècles. Nous avons découvert lors d'une expédition à Salagon, les secrets de fabrication d'une cabane. L'imaginaire et la poésie n'ont pas été de reste, la saison étant propice aux histoires, contes et métamorphoses en tout genre. Les enfants n'ont pas boudé le plaisir des déguisements et du maquillage.

Toute l'équipe pédagogique se joint à la direction du centre de loisirs pour dire un grand merci et un grand bravo aux habitants de Valbelle et d'Aubignosc qui, cette année encore, ont joué le jeu pour le plus grand bonheur des enfants.

Prochaines vacances : les sports... et non, pas d'hiver !

Les prochaines vacances d'hiver seront placées sous le thème des arts visuels (peinture et sculpture). Les enfants auront l'occasion de développer leur créativité et d'éveiller leurs sens avec le soutien d'un intervenant en arts plastiques mais aussi avec leurs animateurs toujours à la pointe de l'imagination.

Une exposition des œuvres des enfants sera proposée au public à la fin des vacances.

Pour le groupe des plus grands, tout sera organisé pour qu'ils aient leur espace, leur animateur et davantage d'autonomie.



Inscriptions à l'accueil de loisirs

Pour l'inscription de vos enfants à l'accueil de loisirs, vous pouvez télécharger le dossier de renseignements 2022/2023 sur le site www.ccjlvld.fr

Vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec la Directrice de l'accueil de loisirs par courriel à l'adresse suivante : lespetitesbouilles04@ccjlvld.fr

Succès pour le 1^{er} forum intercommunal des associations

Ce fut une première dimanche 11 septembre 2022 à Aubignosc pour le 1^{er} Forum intercommunal des associations, organisé sur le territoire de la communauté de communes Jabron Lure-Vançon-Durance (CCJLVD). Et ce fut une réussite !

Sous un doux soleil de mi-septembre, la cour de l'école était remplie de 17 associations de l'intercommunalité, ce qui représente 68 % des associations de la communauté de communes. Les associations se refont petit à petit une santé après la covid, et ouvrent leurs bras aux adhérents et aux bénévoles.

Ce forum est à l'initiative d'Élisabeth Armingol, Conseillère municipale et présidente de l'association de gymnastique volontaire d'Aubignosc, qui a constaté combien manquait cet événement depuis la restructuration des intercommunalités du département suite à la loi NOTRe. En effet, le précédent forum intercommunal (CCLVD à l'époque) se tenait à Peipin, sous le nom « Fête des Assos » et remonte au 6 septembre 2014.

La première édition s'est ainsi tenue à Aubignosc et la prochaine, en septembre 2023 devrait se tenir sur une autre commune de la CCJLVD.



MAIRIE DE PEIPIN



COORDONNÉES

Téléphone :

04 92 62 44 17

Courriel :

mairie@peipin.fr

Adresse :

4, rue des Écoles, 04200 PEIPIN

N° d'URGENCE :

06 80 95 95 55

(En dehors des horaires d'ouverture)

HORAIRES

Lundi :

10h à 12h et 13h45 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi :

9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi :

9h à 12h

MÉDIATHÈQUE



PAUL SURTEL

Contact :

04 92 62 54 24

mediatheque@peipin.fr

Mardi, jeudi, vendredi :

9h30 à 12h30

Mercredi, samedi :

15h30 à 18h30

Lundi :

Fermé

AGENCE POSTALE



COMMUNALE

Adresse :

3, place de la Mairie

Mardi, jeudi, vendredi :

14h à 18h

Mercredi, samedi :

9h à 12h

EAU / ASSAINISSEMENT

COORDONNÉES

Société des Eaux de Marseille :

www.eauxdemarseille.fr

Service clients :

09 69 39 40 50

serviceclients@eauxdemarseille.fr

Astreinte SEM :

04 91 83 16 15

TOUT PEIPIN SUR peipin.fr

(Mise à jour hebdomadaire)



Pensez à consulter régulièrement le site de la commune : www.peipin.fr



CONSEILS MUNICIPAUX

Sauf événement exceptionnel, le Conseil municipal se réunira dans l'ancienne mairie de Peipin aux dates suivantes :

- **Mardi 31 janvier 2023**
- **Mardi 28 février 2023**
- **Mardi 28 mars 2023**
- **Mardi 25 avril 2023**

Attention

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.

LA MÉDIATHÈQUE SUR mediatheque.peipin.fr



Consultez le catalogue de la médiathèque de Peipin

Retrouvez l'actualité de la médiathèque

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin

Création, mise en page, retouche photo : Julien Bournet

Imprimerie de Haute Provence, Dépôt légal à parution.